

"Groupe de parole"

Accompagner les situations ou contextes spécifiques

Mobiliser le collectif de travail permet de préserver la santé mentale des travailleurs lors de situations ou contextes spécifiques (événements traumatiques, accidents du travail, changements organisationnels/restructurations, ambiance de travail délétère...).



Les objectifs de l'accompagnement

Cette intervention permet de réunir des professionnels pour **échanger sur les difficultés et les émotions** ressenties face à une situation ou un contexte spécifique afin **développer des ressources collectives** pour les surmonter.

Ces échanges favorisent les **capacités de résilience/d'adaptation**, la **cohésion** d'équipe, la réduction du sentiment **d'isolement**, **l'évacuation des tensions**, l'analyse de l'activité et le développement de l'ingéniosité professionnelle afin **d'accompagner et de s'approprier les changements**.



La méthodologie

Le Groupe de parole est constitué de maximum 15 agents pour une durée de 2h00.

Le nombre de réunions et la périodicité sont validés avec la collectivité en fonction de la thématique identifiée.

Proposition d'un devis.



Le conventionnement

Cet accompagnement est soumis à conventionnement "d'assistance en psychologie du travail".



Le Psychologue du travail est soumis au secret professionnel.

Le Pôle Santé-Prévention du CDG 36 vous accompagne, retrouvez-nous sur notre site

